

Cher demandeur SNAP,

Le fait de demander ou de recevoir le SNAP ne fait **pas** de vous une charge publique et ne sera **pas** pris en compte dans la détermination de la charge publique. Le fait de demander ou de recevoir le SNAP n'affectera **pas** votre capacité à :

- **Demeurer aux États-Unis,**
- **Obtenir une Green Card (carte verte) / un statut de résident permanent légal,**
- **Conserver une Green Card (carte verte) / un statut de résident permanent légal, ou**
- **Devenez U.S. américain.**



Vous pouvez également faire une demande de SNAP au nom des immigrants ou U.S. américains éligibles de votre famille, même si vous ne souhaitez pas demander des prestations pour vous-même, sans que cela n'affecte votre statut d'immigration ou le leur. Par exemple, si un parent n'est pas admissible au SNAP en raison de son statut d'immigrant, il peut tout de même faire une demande pour ses enfants admissibles. Le bureau SNAP n'est pas autorisé à demander des documents d'immigration pour les personnes qui ne demandent pas à recevoir des prestations elles-mêmes.

Si vous avez besoin d'une aide alimentaire, et que vous ou les membres de votre foyer remplissent les conditions requises, veuillez faire une demande de SNAP pour vous-même ou votre famille. Faites-le pour le bien de votre famille !

Pour plus d'informations relatives aux informations générales sur l'immigration en anglais ou en espagnol, veuillez appeler l'USCIS au 1-800-375-5283. Pour des informations générales sur le SNAP, veuillez appeler le 1-800-221-5689 (anglais uniquement) ou le 202-720-2791 (anglais et espagnol) pour être mis en relation avec la ligne d'assistance SNAP de votre État.